The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

PC.DEL/1725/20 11 December 2020

Original: FRENCH



Intervention de l'ambassadrice Christine Fages, Représentante permanente de la France auprès de l'OSCE au conseil permanent du 10 décembre 2020

Le sommet du Format Normandie, qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019, a permis de relancer le processus de négociation pour le règlement du conflit dans l'Est de l'Ukraine, après près de trois ans de blocages. Les conclusions agréées à cette occasion constituent un document ambitieux qui définit les principales orientations en vue de progresser vers le rétablissement de la pleine souveraineté de l'Ukraine sur le Donbass, sur la base des accords de Minsk, dont les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé qu'ils « continuent d'être la base du travail du Format Normandie ».

Un an après le sommet, des progrès significatifs ont pu être constatés. Pour la première fois depuis la signature du paquet de mesures en 2015, le cessez-le-feu dans la région est globalement respecté, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de victimes. De même, plusieurs échanges de prisonniers ont pu intervenir, conformément à ce que prévoyaient les conclusions du sommet. Néanmoins, plusieurs dispositions n'ont toujours pas été mises en œuvre, en partie en raison de la situation sanitaire. Nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre de bonne foi les engagements auxquels elles ont souscrit et à poursuivre des discussions constructives sur l'agenda agréé lors du sommet.

La France, aux côtés de l'Allemagne, poursuit ses efforts au sein du Format Normandie, en vue de parvenir à l'établissement d'une paix juste et durable dans l'Est de l'Ukraine.